



Démission après congé sans solde

Par **mouna33**, le **16/02/2012** à **09:14**

Bonjour,

je suis actuellement en poste CDI depuis 4ans je souhaite changer d emploi
puis-je demander des congés sans solde de 2mois pour effectuer ma période d'essai dans l
autre entreprise et démissionner par la suite de mon 1er emploi, car on sait jamais si le poste
me convient ou pas, que je puisse retourner a mon emploi si ça marche pas.
Cordialement,

Par **pat76**, le **16/02/2012** à **13:46**

Bonjour

Vous désirez prendre un congé sans solde de 2 mois pour effectuer une période d'essai chez
un autre employeur et démissionner de votre 1er emploi.

Si le poste où vous effectuerez votre période d'essai vous convient, comment ferez vous
puisque vous aurez obligation de continuer à travailler après la période d'essai, pour
démissionner de chez votre premier employeur et effectuer la période de préavis de deux
mois?

Vous pourrez avoir deux employeurs différents mais vous n'aurez pas le droit de faire plus de
48 heures par semaine.

Par **mouna33**, le **16/02/2012** à **15:59**

merci pour votre réponse.